

LISTE INDICATIVE DES SITES ET ESPACES VERTS À PROTÉGER PRIORITAIREMENT OU À CONSTITUER EN RÉSERVE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS (Septembre 2002)

SECTEUR CHAUDIÈRE

- Confluence ou pointe boisée (Saint-Grégoire) à la rencontre des rivières Beaurivage et Chaudière.
- Espace riverain en aval des chutes de la Chaudière comme poumon vert et pour ses vestiges potentiels de la présence autochtone.
- Certaines collines boisées, notamment celles pouvant offrir des panoramas sur le fleuve.

SECTEUR SAINT-ROMUALD

- Les îlots Etchemin (site des frères des écoles chrétiennes) sur la rive gauche de l'embouchure de la rivière (potentiels archéologiques, panoramiques et écologiques).
- Parc linéaire des deux côtés de l'Etchemin entre le boulevard de la Rive-Sud et le centre de ski de fond de Saint-Jean-Chrysostome.
- Conservation des collines boisées du secteur dans leur intégrité (réglementation appropriée).

LE SECTEUR DESJARDINS

- Les terrains de l'actuelle ferme expérimentale Thomas Chapais et l'espace boisé riverain de la rive droite de la rivière à la Scie contigue à l'espace fédéral où la rivière présente un grand intérêt écologique et esthétique (chutes, canyons, etc.), tout en servant de zone tampon à la raffinerie.
- L'intégralité du boisé Davida, comme zone tampon à proximité de la raffinerie Ultramar, et en raison de la qualité et la diversité biologique de cette forêt urbaine et de ses potentiels ornithologiques et paysagers (observatoire régional).
- La tourbière de la Grande Plée bleue comme zone de conservation, d'interprétation et d'éducation, une des seules tourbières au Québec, située à proximité d'une agglomération urbaine.
- L'ensemble du boisé de la Pointe-de-La-Martinière comprenant l'espace vert de la ville, la terre de la Compagnie Irving (ruisseau Lallemand) et une partie des terrains de la Société industrielle et portuaire de la Rive-Sud.
- Conservation des paysages panoramiques sur le fleuve, l'île d'Orléans et les

Laurentides dans le secteur est de la rue Saint-Joseph et en bordure nord du boulevard de la Rive-Sud, notamment vis-à-vis de la terre d'Irving et à l'est du fort de La Martinière (vis-à-vis le secteur de la rue Turgeon). Prévoir une réglementation afin que l'espace vert de tout développement résidentiel futur (10%) soit attribué dans un corridor d'environ 100 mètres de large en bordure nord de la route 132 (route verte et route la plus touristique de l'ensemble du territoire de la nouvelle ville.

- Certains sites à vocation industrielle comme le site et le bâtiment de l'ancienne usine L'hoir.

POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Protéger les boisés, espaces verts et anciens bâtiments des communautés religieuses du territoire.
- Prendre des mesures pour rendre les cimetières intouchables, c'est-à-dire conserver l'intégrité des terrains et des monuments funéraires patrimoniaux.
- Protéger les berges du fleuve, des rivières et des ruisseaux et appliquer rigoureusement la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Exemple, le terrain à l'est du chemin de descente à la grève Guilmour, considéré dans la plaine inondable ne devrait pas affecté résidentiel.
- Raccorder les pistes cyclables de tout le nouveau territoire, entre autres comme élément de renforcement de sentiment d'appartenance.